



Session du samedi 3 février 2018

VCEU DU CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE
« *La Cour d'Appel de Rennes,
élément fondamental de l'unité de la Bretagne* »

Le Conseil culturel de Bretagne déclare son opposition totale au projet de détachement des juridictions de Nantes et de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) de la Cour d'Appel de Rennes pour le rattacher à celle de la Cour d'Angers.

Soustraire la Loire-Atlantique de la Cour d'Appel de Rennes, au mépris de la volonté maintes fois exprimée dans les sondages par les Bretonnes et Bretons des cinq départements et les votes de leurs assemblées élues de voir la Bretagne réunifiée, constituerait un véritable déni de démocratie.

L'objectif de faire coïncider la carte judiciaire avec les régions administratives créées dans la négation des identités régionales aurait pour conséquence la disparition de la seule institution de la République qui prenne en compte l'unité de la Bretagne et qui continue 500 ans d'histoire judiciaire.

Le Conseil culturel de Bretagne soutient pleinement le courrier du Président de la Région Bretagne pour que la Cour d'Appel de Rennes continue à jouer son rôle historique d'institution judiciaire majeure au service des Bretonnes et des Bretons des cinq départements.

Le territoire de la Bretagne historique est une réalité institutionnelle vieille de plus d'un millénaire, fait remarquable en Europe. La Révolution l'avait respecté, les députés bretons, à l'unanimité, créant les cinq départements actuels dans les limites de l'ancienne province. La Charte culturelle de Bretagne signée par les représentants de l'État, du Conseil régional et des cinq Conseils généraux, l'a confirmé en 1978.

Le Conseil culturel de Bretagne affirme que l'administration, quelle qu'elle soit, doit être au service des hommes et des femmes et qu'elle doit s'adapter à leur réalité et à leurs identités forgées par l'histoire et non l'inverse.

Comme en 2008, la technocratie parisienne s'en prend à la dernière institution de la Bretagne historique. Les Bretonnes et les Bretons ne sauraient l'admettre.

Le Conseil culturel en appelle au contraire à une République démocratique, respectueuse de la diversité de ses territoires et à la réunification rapide de la Bretagne dans tous les domaines.

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 55

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstentions : 0